

Bloc de secours autonome portable d'intervention

Réf : BAPI2



Blocs portables à connecter sur secteur.

Tous les établissements recevant du public, des travailleurs doivent être équipés d'éclairage de sécurité.

Blocs autonomes conformes aux normes NF C71-800, NFC 71-801, NFC 71-805 et NFC 71-815.
Bloc portable à connecter sur secteur.

- Autonomie : 3 heures max.
 - Flux : 100 lumens.
 - IP : 40
 - Norme NFC71-810
- Dim : L 240 x l 125 x H 180 mm